

procurant de l'emploi dans les chantiers navals. On a recours à la main-d'œuvre locale pour la construction et l'entretien des diverses structures maritimes nécessaires pour l'accostage, la sécurité et le déchargement des bateaux; les services de fabrication de glace, de congélation et d'entreposage font aussi appel à la main-d'œuvre locale.

En 1975, le sébaste (33.1%), la morue (25.8%) et le hareng (17.7%) représentaient 76.6% des captures totales. La valeur en argent s'établissait dans les proportions suivantes: la morue 29.3%, le homard 20.9%, le sébaste 13.9% et la crevette 10.3%.

La flotte de pêche hauturière du Québec comprend des bateaux de bois ou d'acier jaugeant entre 15 et 450 tonneaux; 3,728 bateaux de tous genres sont affectés à la pêche côtière. Le gouvernement a fait un effort pour moderniser la flotte hauturière au moyen de subventions et de prêts pour la construction d'un chalutier en acier de 40 mètres et d'un prototype de chalutier-conteneur de 20 m, également en acier, en plus de sept cordiers et chalutiers en bois.

L'aide matérielle de l'État aux pêches maritimes consiste en prêts à la construction et au radoub des bateaux, en subventions à l'acquisition de barques côtières et de gréements de pêche, de même qu'en aide technique sous diverses formes. La Direction générale des pêches maritimes a accordé au cours de l'année un total de \$1.1 million en subventions pour la construction de bateaux, l'achat de gréements de pêche, la collecte du poisson auprès des pêcheurs côtiers, les équipes de terre, l'aide à la commercialisation ainsi que l'assurance maritime. Des prêts sans intérêts ont été accordés au montant de \$700,000 pour la construction et la réparation de bateaux de pêche.

Un des objectifs primordiaux de la Direction générale des pêches maritimes dans le cadre de l'Entente Canada-Québec signée en 1968 et renégociée en 1971 était la rentabilisation accrue des investissements, tant gouvernementaux que privés, dans le secteur des pêches et la centralisation des activités dans des centres de production et des points de débarquement. Dans le cadre de la première Entente, un montant de \$4.8 millions était inscrit en 1968 au poste du développement des infrastructures de la pêche hauturière, enveloppe monétaire qui fut portée à \$10 millions dans l'Entente renégociée. Le programme était censé être en plein essor en 1975; cependant, à cause de l'augmentation des coûts, il a fallu conclure une entente auxiliaire d'un montant de \$14 millions, échelonnés sur la période 1974-78, pour pouvoir continuer les travaux déjà entrepris. Ces travaux seront complétés éventuellement grâce à une nouvelle entente, et des pourparlers à ce sujet sont en cours.

En Gaspésie, il y a cinq centres de production retenus dont trois seront aménagés sous forme de parcs industriels de pêche. Il s'agit des installations de Rivière-au-Renard, de Paspébiac et de Grande-Rivière réservées à une production spécialisée et des centres de production secondaires de Newport et Sandy Beach. Aux Îles-de-la-Madeleine, deux centres de production sont retenus, soit le parc industriel de Cap-aux-Meules et le centre de production secondaire de Havre-Aubert. A ces centres se grefferont des points de débarquement qui permettront aux pêcheurs côtiers de jouir de toutes les facilités de déchargement et d'entreposage du poisson. Ces points de débarquement ne verront pas l'implantation d'usines de transformation, mais seront reliés par un système de transport du poisson aux centres de production les plus rapprochés. Les points de débarquement que la Direction générale des pêches maritimes voudrait voir réaliser d'ici la fin de l'entente sont, en Gaspésie: Gascons et Les Méchins; aux Îles-de-la-Madeleine: Millerand et Étang-du-Nord.

La pêche dans les eaux intérieures du Québec relève du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Dans le but de maintenir la qualité de ce sport, le ministère exécute différents travaux d'aménagement et de recherche faunique. De plus, en vue d'assurer la protection de la faune aquatique, il produit annuellement diverses espèces de poissons destinées à l'ensemencement des eaux publiques du Québec.

La pêche est excellente dans tous les parcs et dans toutes les réserves de la province. Les parcs de la Gaspésie et des Laurentides sont renommés pour la pêche à la truite mouche-tée. La réserve de Chibougamau et le parc de La Vérendrye sont propices à la pêche au doré, au brochet et à la truite grise. Quinze rivières sont accessibles aux pêcheurs de saumon à la ligne: Petit Saguenay, Cap-Chat, Sainte-Anne, Saint-Jean, Matapédia, Dartmouth, Port-Daniel, Petite Cascapédia, Restigouche, La Loutre, Jupiter 12, Jupiter 30, York, Chaloupe et Saumon.